

EXPERTISES · 01/03/1998

Rapport SEPT

TYPE	DATE	PARTIES
Expertise privée	01/03/1998	McDonald's France c/ Bernard Collorafi

FICHE DE SYNTHÈSE

Rapport de mission S.E.P.T. — Alain Husson-Dumoutier · mars 1998

Aperçu : rapport d'expertise privée réalisé par la société S.E.P.T., sous la responsabilité d'Alain Husson-Dumoutier (ancien directeur de la franchise au Crédit Lyonnais, ancien expert judiciaire), à la demande de McDonald's France et du bâtonnier Leloup.

L'essentiel

Établi en réponse au rapport de M. Gandur du 4 février 1998, le document poursuit trois objectifs : réfuter certains éléments du rapport Gandur sur la forme et le fond, exposer l'économie de la franchise McDonald's et analyser le cas des sociétés dirigées par M. Collorafi. Une chronologie détaillée retrace la location-gérance d'Antibes depuis 1987, l'ouverture du Quick, la création de B & O et l'ouverture d'Antibes-Nord, les demandes pour Antibes-Ouest et Vallauris, la constitution de Les Pins et la résiliation des trois contrats le 2 janvier 1998. Le rapport critique les imprécisions et la globalisation des données du Var et des Alpes-Maritimes retenues par M. Gandur.

- En 1996 : Quick 16 270 620 F, Antibes Centre 18 305 795 F, Antibes-Nord 3 388 837 F.
- En 1997 : recul du Quick à 13 912 380 F ; avec Les Pins, le total de M. Collorafi atteint 31 556 280 F, soit environ +17 % sur 1994.

Portée

Contre-expertise produite par McDonald's pour combattre l'analyse économique adverse et soutenir que la stratégie d'implantation a profité à M. Collorafi.

Fiche établie automatiquement à partir de la transcription du document.

Source : bernardcollorafi.org/pièces/rapport_sept_01_03_1998/ — Dossier documentaire du procès Bernard Collorafi c/ McDonald's France (Antibes, 1987–2002). Le scan original fait foi.